PROCEDURE DU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉCLAMATION
Dans les 15 jours de réception de la réclamation

OUVERTURE D'UNE FICHE « PLAN D'ACTIONS CORRECTIVES »

ENVOI D'UNE REPONSE A LA PERSONNE A L'INITIATIVE DE LA RECLAMATION
Dans le délai de 15 jours à compter de l'envoi de l'accusé de réception

Si la réclamation est faite par un élève <u>pendant sa formation</u>

ORGANISATION D'UN ENTRETIEN AVEC L'ELEVE

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION POUR LA SUITE DE LA FORMATION